

Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical

Séance du 26 juin 2023 à Rouen - Hôtel de la Métropole Rouen Normandie

Délibération n° 2023 06 01

Budget Primitif 2023 : Décision modificative n°1

Date de convocation : 19 juin 2023

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant

Délégués titulaires excusés :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire

Pouvoirs :

- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Philippe MARIE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Bertrand PECOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie

Carte : Compétence principale - Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	40	0	0	40

Délibération

Le comité syndical,

Vu le budget primitif de l'exercice 2023 adopté lors de la séance du Comité Syndical du 6 février 2023,

Considérant la nécessité d'effectuer une décision modificative pour rationaliser le budget 2023 conformément aux échanges avec la Préfecture et la Trésorerie,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'accepter la décision modificative n°1 suivante :

Budget Principal Administration & animation GEMA

- Chapitre 70 – recettes de fonctionnement : + 739 000,00 €
- Chapitre 012 – dépenses de fonctionnement : + 661 000,00 €
- Chapitres 023/021 : + 78 000,00 €
- Chapitre 21 : dépenses d'investissement : +78 000,00 €

Budget Annexe 2 GEMA lit mineur

- Chapitre 013 – recettes de fonctionnement : -13 000,00 €
- Chapitre 012 – dépenses de fonctionnement : -15 000,00 €
- Chapitre 65 : dépenses de fonctionnement : 13 000,00 €
- Chapitres 023/021 : -11 000,00 €
- Chapitre 21 : dépenses d'investissement : -11 000,00 €

Budget Annexe 3.1 Animation PI

- Chapitre 65 : dépenses de fonctionnement : 5 000,00 €
- Chapitres 023/021 : -5 000,00 €
- Chapitre 21 : dépenses d'investissement : -5 000,00 €

Budget Annexe 3.2 Gestion ouvrages PI

- Chapitre 65 : dépenses de fonctionnement : 55 000,00 €
- Chapitres 023/021 : -55 000,00 €
- Chapitre 21 : dépenses d'investissement : -55 000,00 €

Budget Annexe 3.3 GEMA lit majeur

- Chapitre 65 : dépenses de fonctionnement : 5 000,00 €
- Chapitres 023/021 : -5 000,00 €
- Chapitre 21 : dépenses d'investissement : -5 000,00 €

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

A large, stylized handwritten signature in dark ink.